

Image not found or type unknown



Condamnation de l'employeur

Par **rehad**, le **22/06/2017** à **10:45**

bonjour, j'ai eu par jugement de cours d'appel le bénéfice de salaire payables par les AGS et la production de documents afférents. La société condamnée est actuellement en redressement judiciaire et le mandataire a sommé le gérant sur la production de ces documents; ma question est la suivante pour quelle raison le mandataire qui est devenu gérant de la société ne peut-il pas obtenir ces documents sans le gérant à propre m'en dire si je n'obtiens pas ces documents ordonnés par le juge d'appel puis-je bénéficier du paiement par les AGS alors que l'employeur ne donne pas les documents? merci de votre aide